Certifié conforme à l'original

*BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

**Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2018 fixant l'organisation des concours sur titres pour l'attribution des niveaux de qualification de praticien confirmé, de praticien certifié de médecine d'armée et de praticien certifié de recherche du service de santé des armées et pour l'attribution du niveau de qualification hospitalière de praticien certifié.

Du *23 janvier 2019*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2018 fixant l'organisation des concours sur titres pour l'attribution des niveaux de qualification de praticien confirmé, de praticien certifié de médecine d'armée et de praticien certifié de recherche du service de santé des armées et pour l'attribution du niveau de qualification hospitalière de praticien certifié.**

*Du 23 janvier 2019*

NOR A R M K 1 9 0 2 6 0 6 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 26 novembre 2018 (JO n° 280 du 4 décembre 2018, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 43/2018 ; BOEM 511-0.4.2.1.1.1).

*Référence de publication :* JO n° 24 du 29 janvier 2019, texte n° 4 ; signalé au BOC n° 5/2019.

---

JO n° 24 du 29 janvier 2019, texte n° 4